

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Liquide
Nom du produit	: RATONEX LIQUIDE 26
Type de produit	: Produits biocides (TP14) AMM : FR-2015-0021)
Groupe de produits	: Produit commercial
UFI	M300-DOYF-800P-G7RP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Destiné à une utilisation par des professionnels de la lutte contre les rongeurs.
Utilisation de la substance/mélange	: Rodenticide - un biocide du type produit 14 selon le Règlement (UE) No 528/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi	: Le produit n'est pas autorisé pour un usage non professionnels
-----------------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité *

Fournisseur :

WILL KILL S.A.
C/4 de Novembre, 6
07011 Palma de Majorque – Baléares – ESPAGNE
Tel +34 971 203013 Fax+34 971 75.94.34
laboratorio@willkill.com

Distributeur :

Edialux France
Z.A. Mâcon Est
01750 Replonges
T +33 3 85 31 89 10 - F +33 3 85 31 89 11 (Horaires d'ouverture : semaine 8h30 – 12h30 et 13h30 – 17h00 ; week-end et fériés : fermé)
info@edialux.fr - www.edialux.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2 H373

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Attention
Composants dangereux : Difenacoum (ATP9)

RATONEX

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 et le Règlement (UE) 2020/878

Mentions de danger (CLP)	:H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Conseils de prudence (CLP)	:P201 – Se procurer les instructions avant emploi. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P280 -. Porter des gants de protection (Norme EN 374) P260 - Ne pas respirer les vapeurs. P314 - Consulter un médecin en cas de malaise. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une déchetterie conformément à la réglementation locale.
Fermeture de sécurité pour enfants avertissement tactile	:Non applicable :Applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Difenacoum (ATP9)	(N° CAS) 56073-07-5 (N° CE) 259-978-4 (N° Index) 607-157-00-X	0,0026	Acute Tox. 1 (Oral), H300 Acute Tox. 1 (Dermal), H310 Acute Tox. 1 (Inhalation), H330 Repr. 1B, H360D STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)
Benzoate de dénatonium	(N° CAS) 3734-33-6 (N° CE) 223-095-2	0,001	Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Difenacoum (ATP9)	(N° CAS) 56073-07-5 (N° CE) 259-978-4 (N° Index) 607-157-00-X	(0,002 =<C < 0,02) STOT RE 2, H373 (C >= 0,003) Repr. 1B, H360D (C >= 0,02) STOT RE 1, H372

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. En cas de symptômes, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes.
Premiers soins après ingestion	: Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique. Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après ingestion	: Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
----------------------------------	---

RATONEX

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 et le Règlement (UE) 2020/878

Examen clinique

Les symptômes sont très variés, mais cela dépendra de la dose, de l'agent en cause et du temps d'exposition.

La plupart des patients sont généralement asymptomatiques, mais peuvent présenter une tachycardie, une hypotension, des troubles de la circulation périphérique, des nausées, des vomissements, une diarrhée et des douleurs abdominales.

L'effet indésirable le plus important est l'apparition d'une hémorragie, il peut se manifester par la présence de diathèse hémorragique sous forme de pétéchies, ecchymoses, épistaxis, gingivorragie, hématurie, jusqu'au risque d'hémorragie interne.

Lors d'une ingestion aiguë de rodenticides, les premiers symptômes peuvent être des nausées et des vomissements. Les premières manifestations comprennent des saignements de nez, des gencives sanglantes, une hématurie, un méléna et des ecchymoses sévères. Ils peuvent également présenter des symptômes d'asthénie et de dyspnée à l'effort (1)

(1) Service de santé de Navarre, intoxication par des anticoagulants antagonistes de la vitamine K

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les coumarines sont facilement absorbées par le tube digestif et interfèrent avec la synthèse hépatique de certains facteurs de coagulation dépendant de la vitamine K, entraînant une inhibition de la coagulation sanguine.

Conseils thérapeutiques pour les médecins et le personnel de santé

Les options de traitement comprennent un traitement avec de la vitamine K, du plasma frais congelé s'il n'y a pas de contre-indication et un complexe prothrombique en cas de danger de mort.

En prise aiguë, le charbon activé peut être administré par voie orale, les émétiques et le lavage gastrique étant CONTRE-INDIQUÉS.

Gardez à l'esprit que dans les intoxications importantes, les paramètres de coagulation peuvent initialement se situer dans les limites normales (en raison de sa longue demi-vie), ce qui peut provoquer une coagulopathie intense et peut également nécessiter un traitement à long terme avec de la vitamine K puisque la coagulopathie peut persister pendant des mois. (1)

(1) Service de santé de Navarre, intoxication par des anticoagulants antagonistes de la vitamine K

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Ce produit est en grande partie composé d'eau. Par conséquent, il n'a pas lieu de penser que le RATONEX LIQUIDE soit comburant

5.1. Moyens d'extinction

Non applicable

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Sortir le produit pour éviter qu'il ne se déverse. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Utiliser des vêtements de protection adéquats, protéger les yeux, la figure, les mains et la peau.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Produit dangereux pour la faune aquatique. Ne pas jeter d'appât à terre, ni dans l'eau, ni dans l'évier, ni dans l'égout. Éviter une distribution non contrôlée dans l'environnement.

Durant le traitement, il faut retirer fréquemment les rats morts à chaque contrôle, pour minimiser le risque d'empoisonnement secondaire. Il faut veiller à ne pas laisser d'appât, ni de boîte à appât, ni de rat mort à la fin du traitement, conformément à la Loi.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Mélanger le produit déversé avec du sable, de la terre. Rincer l'endroit contaminé avec de l'eau savonneuse après avoir retiré le matériel absorbent (suffisamment abondant pour contrôler la situation). Le matériel comme l'eau de rinçage doit aller au récipient approprié pour élimination. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RATONEX

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 et le Règlement (UE) 2020/878

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Garder sous clef.
Conditions de stockage : Conserver hors de portée des enfants. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. À l'écart des produits parfumés.
Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation. Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire de nouvelle infestation.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition Valeurs liées à la matière active Difenacoum, Rapport d'évaluation du 17 septembre 2009, inscription des substances actives à l'annexe I ou IA de la directive 98/8/ AOEL subchronique, chronique et aiguë 0,0011 mcg/kg pc/jour AOEL (niveau d'exposition acceptable pour l'opérateur)

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Porter des gants de protection en caoutchouc..

Protection oculaire:

En cas de risque de production excessive de poussières, porter des lunettes

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de travail normaux

Protection des voies respiratoires:

En cas de concentrations supérieures aux tolérées dans l'air, utiliser impérativement des respirateurs autonomes ou à défaut, un équipement de protection respiratoire (type FFP2 ou FFP1)

RATONEX

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 et le Règlement (UE) 2020/878

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Sur la base d'un test externe effectué par le fabricant concernant l'absorption cutanée, une absorption de 56,66 % de difénacoum a été obtenue dans le cas du produit contenant une proportion de 0,005 % d'ingrédient actif.

On suppose que le pourcentage d'absorption est maintenu même si la proportion de principe actif a été réduite.

Le document « Avis HEEG sur une approche harmonisée pour l'évaluation des rodenticides (anticoagulants) » convenu lors du TMI 2011, basé sur une étude d'exposition des opérateurs menée par le CEFIC/EBPF Rodenticide Data Development Group (Chambers et al. (2004)) n'a pas inclus des informations sur les appâts liquides. Le nombre de manipulations moyennes était proposé par le fabricant en fonction de l'utilisation du produit sur le marché, il a été considéré que chaque opérateur appliquait deux flacons par semaine maximum. Dans le pire des cas, une charge et un nettoyage après l'application ont été supposés quotidiens.

Les voies d'exposition les plus pertinentes sont les suivantes :

Voie d'exposition	Exposition primaire	Exposition secondaire	
	Usage professionnel spécialisé	Usage professionnel non spécialisé	Grand public
Inhalation	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Cutanée	Potentiellement significatif	Sans objet	Potentiellement significatif
Oral	Sans objet	Sans objet	pertinente

Exposition cutanée : La principale voie d'exposition à la substance active est la voie cutanée, limitée aux mains.

Exposition par inhalation En raison de la nature physique du produit et du fait que le difénacoum n'est pas volatil, l'exposition par inhalation n'est pas considérée comme pertinente.

Exposition orale Il est peu probable que l'appât liquide atteigne la bouche si les instructions sur l'étiquette sont suivies et si les mains sont lavées après avoir manipulé l'appât. Par conséquent, l'exposition par voie orale peut être considérée comme négligeable.

Risque pour les utilisateurs professionnels spécialisés

Certains scénarios ont été établis dans l'utilisation du produit par des professionnels spécialisés :

- 1- Chargement et aménagement des parcs d'engraissement
- 2- Nettoyage

Un troisième scénario de manipulation d'appâts non protégés par des adultes et des enfants a été établi.

À l'usage exclusif de professionnels spécialisés, le produit est fourni en flacons scellés de 100 et 250 ml.

Pour l'évaluation des risques, il a été considéré que lors de chaque application il y a des éclaboussures pour un volume de 4,02 x 10⁻³ ml par application sur les mains et que le risque porte exclusivement sur l'absorption cutanée.

Le produit est prêt à l'emploi et comme le nombre de contacts est le pire des cas, deux manipulations, une application et un nettoyage ont été envisagés.

Un niveau d'exposition acceptable a été établi dans la liste des effets de l'UE, sur la base de laquelle il est déterminé que le pire cas établi pour le produit entraîne un risque acceptable, recommandant l'utilisation de gants dans tous les cas.

Risque pour les utilisateurs professionnels et le grand public :

Afin de minimiser le risque d'ingestion de l'appât par l'homme, l'appât contient un agent répulsif et les mangeoires ont été conçues pour prévenir l'empoisonnement accidentel par les animaux non contrôlés et les humains (enfants). Ils sont en plastique dur et verrouillés pour empêcher l'accès, mais une exposition indirecte, en particulier dans le cas des enfants, peut se produire.

Si une absorption orale de 100% est supposée par un enfant, pour atteindre l'AEL (niveau d'exposition acceptable), pour un enfant pesant 10 kg, l'ingestion de 0,000416 ml de produit est suffisante.

Pour éviter ce risque potentiel, il convient d'utiliser une mangeoire de sécurité, placée hors de portée des enfants, où il est possible de les fixer au sol ou à d'autres structures.

Les mangeoires doivent être clairement étiquetées indiquant qu'elles contiennent des rodenticides et qu'elles ne doivent pas être ouvertes ni déplacées.

Protection respiratoire:

En cas de concentrations supérieures à celles tolérées dans l'air, il est impératif d'utiliser des respirateurs autonomes ou, à défaut, des masques respiratoires équipés de filtres P2.

Protection des mains : Portez des gants en caoutchouc et lavez-les fréquemment avec de l'eau et du savon.

Protection des yeux/du visage : Portez des lunettes de sécurité.

Protection de la peau : Portez des vêtements de sécurité appropriés, (combinaison de travail).

RATONEX

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 et le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: Sans odeur
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Sans objet
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Non applicable
Pression de vapeur à 50 °C	: Sans objet
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1.06 g/ml
Solubilité	: Eau: soluble
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité à basse température : Essai réalisé selon la réglementation externe CIPAC MT 39.3 « Stabilité à basse température de la formulation liquide » Handbook J,p, 126 2000 :

Résultats : Après avoir stocké le produit pendant 7 jours dans un réfrigérateur à 0±2 °C, l'échantillon reste inchangé sans aucune matière solide ou huileuse générée après stockage.

Selon un test réalisé par le fabricant dans un laboratoire agréé, il est stable dans les conditions normales de température et de pression, typiques du stockage, pendant deux ans.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures supérieures à 40° C..

10.5. Matières incompatibles

Eviter tout contact avec des acides forts, l'étain et acier mou.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

a) Toxicité aiguë (orale)	: La DL50 oral du Difenacoum es de 1,8 mg/kg (*) Son ingestion en grandes doses produit des hémorragies
---------------------------	--

RATONEX

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 et le Règlement (UE) 2020/878

- a) Toxicité aiguë (cutanée) : La DL50 dermique 63 mg/kg bw. Le contact avec la peau peut causer de légères irritations et dermatites. Par conséquent, le Difenacoum est considéré très toxique par voie dermique (+)
Une étude d'absorption cutanée in vitro a été menée pour le produit dont la proportion d'ingrédient actif était de 0,005 %. Les résultats ont indiqué une absorption cutanée totale de 56,55 %. La diminution de la concentration de l'ingrédient actif n'a pas été considérée comme significative en termes de variation de l'absorption cutanée qui pourrait exister.
L'évaluation des risques a été réalisée en tenant compte de l'utilisation quotidienne et du nettoyage quotidien par des professionnels spécialisés, aboutissant à l'autorisation du produit et recommandant l'utilisation de gants de protection. L'utilisation par des usagers autres que des professionnels spécialisés n'est pas autorisée.
- a) Toxicité aiguë (inhalation) : 3.646-5.848 mcg/L/4h
16.27-20.74 mcg/4h(*)
L'inhalation de ce produit est improbable; néanmoins, si cela arrivait, les symptômes sont la touse et des sécrétions nasales.
Les études révèlent qu'une exposition orale au Difenacoum prolongée, peut avoir des effets toxiques (hémorragies létales). En extrapolant les résultats des études de toxicité dermique aiguë, et d'inhalation, on peut affirmer qu'une exposition prolongée par les voies dermiques et respiratoires peuvent nuire à la santé.
- b) Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non corrosif
Irritation : Légère irritation et larmolement
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- Sensibilité : Ne sensibilise pas la peau
- c) Lésions oculaires graves ou irritation oculaire : Légère irritation et larmolement dans les yeux
- d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
- e) Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
- f) Cancérogénicité : Non classé
- g) Toxicité pour la reproduction : Après la mise en œuvre du règlement (UE) 2016/1179 modifiant le règlement (CE) 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, des limites de concentration spécifiques ont été établies pour le principe actif Difenacoum une concentration supérieure ou égale à 0,003% si le produit est considéré toxique pour la reproduction de catégorie 1B, associant la phrase de danger H360D "peut nuire au fœtus".
Ce produit ayant une concentration inférieure à 0,003 n'est pas classé comme toxique pour la reproduction. Aucune étude indique que le Difenacoum est Tératogène, quoique si pour les humains car il contient le même reste chimique responsable de cette action dans la warfarine, agent tératogène pour les humains.
- h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique : Données non concluantes pour la classification
- i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée : Le mode d'action chronique des anticoagulants est la clé de leur succès, ils agissent en interrompant le cycle de la vitamine K dans les microsomes hépatiques, empêchant spécifiquement l'activation des facteurs de coagulation essentiels à une bonne coagulation. Au moment où il agit l'anticoagulant il y a une certaine concentration plasmatique de facteurs de coagulation qui permettent le développement de la fonction de coagulation pendant une période de temps, de quatre à dix jours, afin que l'animal n'associe pas sa faiblesse progressive à l'ingestion de l'anticoagulant.
Dans un anticoagulant de première génération, le blocage de l'activation des facteurs de coagulation n'est pas complet et dure moins que leur demi-vie, il est donc indispensable de répéter la prise jusqu'à ce que la concentration des facteurs soit trop faible.
Dans le cas des anticoagulants de deuxième génération, comme le difénacoum, le blocage de l'activation des facteurs de coagulation est beaucoup plus important et peut-être qu'une seule prise pourrait suffire (selon l'état de l'animal), cependant, plus le nombre de plus prises, le blocage total du cycle de coagulation est assuré.
En application du règlement 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, la toxicité spécifique sur les organes (sang) après expositions répétées est classée en catégorie 2, associant la phrase de danger H373 "Peut causer des lésions aux organes (sang) par des expositions prolongées ou répétées"
- j) Risque d'aspiration : Données non concluantes pour la classification

RATONEX

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 et le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique	: CL50, 96 h en <i>Oncorhynchus mykiss</i> , pour le Difenacoum: 0,064 mg/l certaines études, 0,33 mg/l pour d'autres (*) CL50, 48 h en <i>Daphnia magna</i> , pour le Difenacoum: 0,52 mg/l certaines études, 0,91 mg/l pour d'autres. (*) Algue Verte (<i>Selenastrum capricornutum</i>) 72h ErC50 0,8 mg/l NOErC 0,25 mg/l certaines études ErC50 0,51 mg/l NOErC 0,13 mg/l d'autres (*) Pseudomonas putida 6 h EC50 >2.3 mg/l certaines études >999,7 mg/l autres
Effets sur les vers de terre et autres organismes du sol non visés	Eisenia Fetida LC50 plus de 994 mg/kg poids sec(*)
Toxicité sur la volaille	Japanese quail LD50 133 mg/KG femelle
Mammifères	Bobwhite quail LD50 56 mg/KG femelle LD50 rat mâle 1,8 mg/kg(*) Rat femelle 5-50 mg/kg(*)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Le Difenacoum se dégrade rapidement à la lumière, et résiste environ 8 heures dans une solution aqueuse. Le Difenacoum n'est pas volatile, et se dégrade rapidement par photooxydation dans l'air (durée vie environ 2 heures), il n'existe aucun danger de réchauffement climatique, appauvrissement de l'ozone ou d'acidification (en se basant sur ses propriétés physiques et chimiques). Le Difenacoum n'est pas biodégradable. Il se dégrade au sol, en moyenne en 439 jours, en conditions aérobies. Le Difenacoum est très stable et difficilement biodégradable.
------------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	Elevé
------------------------------	-------

12.4. Mobilité dans le sol

Il existe des essais qui indiquent que le Difenacoum ne se mobilise pas au sol (Information relative à la matière active Assessment report Directive 98/8)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Ne pas jeter le produit dans les canalisations, égouts et dans les cours d'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Les emballages usagés et les appâts non consommés doivent être collectés et déposés en déchetterie ou dans tout autre centre de collecte approprié. Ne pas réutiliser les emballages vides. Faire détruire le produit comme un déchet dangereux.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

RATONEX

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 et le Règlement (UE) 2020/878

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Homologation: N° AMM: FR-2015-0021

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Révision - Voir : *.

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 et le Règlement (UE) 2020/878

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 1 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 1
Acute Tox. 1 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 1
Acute Tox. 1 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 1
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

RATONEX

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 et le Règlement (UE) 2020/878

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Méthode utilisée : propriétés des substances actives et méthodes de calcul

Annule et remplace la fiche de sécurité précédente. * informe des dernières modifications effectuées.

FDS UE (Annexe II REACH)

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables